

L'Association Internationale des Lions Clubs

CHARTRE

A Tous Ceux Qui Recevront La Présente:
BIENVENUE



VOUS que l'Association des Lions Clubs a autorisé et par la présente autorise les membres dont les noms suivent et tous les membres régulièrement élus et leurs successeurs, par cette Charte, à former un Club Local, sous le nom et titre de



ayant tous les droits et privilèges accordés aux membres de l'Association Internationale des Lions Clubs, conformément aux règles et lois de la Constitution et Statuts de l'Association Internationale actuellement en vigueur, ou comme décrété ci-après.

Cette Charte entrera en vigueur et prendra effet au jour et date indiqués ci-dessous, et aussi longtemps que les membres du Club Local se conformeront aux lois et règles de l'Association Internationale: Au cas contraire, cette Charte serait révoquée.



En Foi de Quoi, l'Association Internationale des Lions Clubs a autorisé son Président et son Secrétaire à apposer leur signature et le sceau de l'Association ci-joint ce jour de l'An de Grâce. 20 Mai 1968

John H. Vest
Secrétaire

Joseph Gril
Président

Membres Fondateurs

Exécutif

Rosario Rousseau, prés.
Georges Massicotte, 1^{er} v. prés.
Dr. G. Paul Pauliat, 2^e v. prés.
Guy Ruel, trés.
Jean Vermette, sec.
Michel Bostin, prot.
Stéphane Gofflamme, anim.
René Croteau, dir.
Roland Cayer, dir.
Jules Hlyrand, dir.
Roland Rousseau, dir.

Membres

Denis Paquet
Léon Rousseau
Roch Simoneau
F. Alban Tétu
Suzanne Thibault
G. Henri Vermette
Jacques Villeneuve
André Grégoire

Membres

Paul Bilodeau
Lionel Couture
Henri Croteau
Gérard D'Anjou
Paul Flamand
Wilfrid Lewesque
St. Paul Mercier